



RHÔNE

CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'OULLINS ET LE COMITÉ DU RHÔNE DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER DANS LE CADRE DE L'OPÉRATION « MA VILLE SE LIGUE »

Préambule

La Ligue est une association régie par la loi de 1901, reconnue d'utilité publique, reposant sur la générosité du public et sur l'engagement de ses militants. Forte de plus de 700 000 adhérents et de ses 103 comités départementaux, la Ligue développe son action dans trois directions : le financement de la recherche, l'aide aux malades, la promotion de la prévention et du dépistage.

C'est dans cette organisation que s'expriment la force et l'efficacité de la Ligue qui peut mener des actions nationales d'envergure relayées au niveau local, particulièrement au niveau des diverses formes d'aide aux malades et des actions de prévention et de dépistage.

La ville d'Oullins participe activement à toutes les mesures mises en place au niveau local ou régional visant à protéger les populations, et soutient pleinement les actions menées par la Ligue contre le cancer. La Ville a ainsi mis en place en 2015 et 2016, en partenariat avec le Comité départemental de la Ligue contre le cancer, des espaces sans tabac dans les aires de jeux pour enfants.

Contexte

Priorité nationale annoncée (plan cancer III du 4 février 2014, loi santé du 26 janvier 2016), la prévention est un élément majeur de la santé publique. Plus de 40 % des décès par cancer pourraient être évités grâce à des changements de comportements individuels ou collectifs. Le plan cancer a pour objectif de réduire de moitié ce chiffre d'ici 20 ans, en faisant le choix de porter un effort majeur sur la prévention.

Ainsi les objectifs 10 et 11 du plan cancer qui visent à « lancer le programme national de réduction du tabagisme » et « donner à chacun les moyens de réduire son risque de cancer » ont conduit les parties à se rapprocher pour convenir, dans le cadre de l'opération « **ma ville se ligue** », de la mise en place d'actions de dépistage et de prévention primaire dont les thèmes sont la protection solaire, l'activité physique, l'alimentation et le tabac.

La ville d'Oullins et le Comité départemental du Rhône de la Ligue contre le cancer s'engagent comme indiqué ci-après.

- Dans le cadre de la campagne « moi() sans tabac » qui se déroule en novembre,
 - la commune d'Oullins et le Comité départemental du Rhône de la Ligue contre le cancer conviennent d'engager une opération d'information du public par une présence sur les marchés,
 - la Commune assurera une communication sur cette intervention (bulletin municipal, panneaux lumineux).
- Le Comité répondra, dans le cadre de sa programmation annuelle, aux demandes d'intervention des établissements scolaires de la Ville pour des actions de prévention :

- Travaux sur les facteurs de risque santé (écoles primaires),
- Alimentation (collèges),
- Tabac (collèges).
- La Ville et le Comité conviendront d'une action sur la prévention solaire au Centre de Loisirs.
- La Ville poursuivra la mise en place d'espaces sans tabac, notamment à l'occasion des modifications ou créations d'implantations scolaires.
- La Ville assurera l'information du public sur les actions du Comité départemental en matière d'aides aux malades par la mise à disposition de la documentation correspondante dans un ou des sites à définir.

Par ailleurs, le Comité s'engage à :

- Assurer le suivi, avec la Commune, de l'opération « ma ville se ligue ».
- Faire figurer le nom de la Commune dans un répertoire recensant au niveau de la Ligue nationale les villes et sites concernés par le label « ma ville se ligue ».
- Assurer une communication autour de l'opération « ma ville se ligue ».

Chacun des partenaires s'engage dans le cadre de la présente à respecter les principes éthiques de l'autre partenaire.

Il s'engage également à ce qu'aucune communication portant sur le contenu du présent partenariat ne soit faite sans l'accord de l'autre partie.

Tout document ou support créé par l'un des partenaires, contenant une marque ou un logo et/ou un signe distinctif de l'un des autres partenaires, sera soumis à un accord préalable de ce dernier.

Les partenaires s'engagent à n'utiliser ces marques, logos et/ou signe distinctif que dans le seul cadre de la réalisation de supports liés à ce partenariat.

La présente convention engage les partenaires pour une durée de trois ans à compter de sa date de signature.

Fait à le

Pour la commune d'Oullins
Le Maire
Clotilde POUZERGUE

Pour le Comité du Rhône de la Ligue contre le cancer